

Ecole privée. Mais privée de quoi?

Intrigué par une annonce vantant les mérites de l'*Ecole moderne*, sise à Neuchâtel, nous nous sommes rendu sur son site¹ pour y découvrir comment on vend sa soupe quand on fait profession de proposer un cursus scolaire «dans le privé», comme on dit.

L'exercice est instructif, dans le sens où l'on peut lire dans la pub d'une école privée (du moins le croyons-nous) les atouts que les clients potentiels ne distinguent pas dans l'école publique et ce sont donc les attentes déçues de certains parents qui se donnent à voir «en négatif» dans le discours marketing d'une «école» de ce type.

Or donc, l'*Ecole moderne* s'annonce d'emblée et en titre comme une «école pour tous». Ce qui ne laisse pas d'interroger sur la maîtrise de la langue première par ses promoteurs (ou s'agit-il seulement d'une astuce commerciale?). Cette école vante, pêle-mêle, la «variété des possibilités d'ouverture vers les écoles supérieures et les apprentissages», «la qualité de la préparation aux exigences toujours plus élevées dans le domaine scolaire et professionnel», un «enseignement avec des méthodes traditionnelles, garanti par un corps d'enseignants très expérimentés». Elle propose ainsi un «suivi personnalisé des élèves pour leur donner confiance et motivation». Elle

met les «matières principales en relief, mais les branches secondaires sont un complément indispensable».

L'«accent (est) porté sur la présentation des travaux et des cahiers. (Le) matériel et (les) manuels scolaires (sont) à respecter.» Sur le plan de la «cotation, (les) notes (sont) plus sévères, (donc les) résultats mieux assurés». «(Les) oublis (sont) notés, vu leur fâcheuse conséquence sur la valeur du travail.» Une «aide efficace et nécessaire des professeurs [est fournie] pendant les devoirs surveillés». On y promeut «la discipline et le respect d'autrui, tant dans les classes qu'en dehors des cours».

Comme on voit, rien que des idées et des principes ayant disparu de l'école publique, gratuite et obligatoire! Et présentées avec quelle clarté et quelle conviction! Vraiment, on en reste tout esbaudi.

Mais comment un projet d'école payante fondé sur un tel gloubi-boulga pseudo-pédagogique et réactionnaire peut-il s'être réalisé? Ah! Mais si, lisons encore, tout en bas de la page, l'astuce qui maintient debout cette construction étonnante: «L'école se réserve le droit de résilier tout engagement pour des raisons de travail insuffisant, absences fréquentes sans raison valable, incorrection à l'égard de camarades et de professeurs.» Incorrection... (sl)

¹ www.ecole-moderne.ch

Sauterelle

Dans la série «Dis-moi ce qui ne te plaît pas à l'école publique et je fonde ma petite entreprise», on trouve désormais un atelier ludique en forêt destiné à l'apprentissage de l'allemand pour les 4-7 ans¹. Ainsi, une maman, à l'écoute d'autres mamans qui «aimeraient que ça se passe différemment pour leurs enfants», a-t-elle décidé «d'initier et de former l'oreille en ouvrant les enfants à autre chose». D'après elle, les enfants participant à l'atelier «prennent confiance en eux, sans avoir peur d'être tout de suite classés, notés, jugés...» Ici encore, on peut lire en creux les contours d'une école négative et peu capable de contribuer à l'épanouissement des enfants.

A notre avis, nos grandes instances dirigeantes feraient bien de réfléchir à deux fois avant d'encourager ce type d'opérations si elles ne souhaitent pas dissoudre ce qui reste de confiance entre la population et son école.

Laissons les acteurs du péri-scolaire faire leur pub eux-mêmes et assurons-nous plutôt que les conditions d'une école publique pour tous et capable d'innovation soient réalisées! (sl)

¹ Le Courrier neuchâtelois, 18.09.13.

Qui a dit?

1. «Faire des enfants, pas de problème, les mettre à l'école, plus jamais.»

2. «Nous ne savons plus guère où nous allons, ni même d'où nous venons. Il faut commencer par de petites choses simples de la vie quotidienne pour réapprendre à vivre ensemble. Que les courses d'écoles soient organisées à l'intérieur du canton, c'est un bon début pour mieux se connaître.»

3. «Un professeur peut préparer l'année scolaire à venir à la fin de l'année précédente, au début de cette nouvelle année ou pendant celle-ci. Il est donc impossible de déterminer à quel moment précis, pendant les périodes de vacances scolaires, l'enseignant est en train de travailler ou de se reposer.»

¹ Réponses du quiz précédent: 1. La Chancellerie d'Etat, le 11.09.2007. 2. Jean-Claude Marguet.

Gestion évoluée des remplacements (GER)

Depuis septembre 2013, les écoles obligatoires des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel utilisent progressivement la plateforme GER pour gérer les remplacements. Les enseignants-remplaçants connus (environ 1500) ont été invités à s'inscrire dans la base de données. Cette plateforme est un dispositif mis à disposition des écoles pour surmonter les difficultés relatives au manque de remplaçants. Elle doit également simplifier la démarche administrative pour les enseignants-remplaçants. Plus d'infos: www.rpn.ch/ger (com./réd.)

Patrimoine

Le Club 44 a mis en ligne ses archives sonores. Plus de 2000 conférences sont à présent accessibles gratuitement au public. Parmi les orateurs qui se sont exprimés à la rue de la Serre 64, à La Chaux-de-Fonds: Jean-Paul Sartre, Nicolas Bouvier, François Mitterrand, Albert Jacquard, Denis de Rougemont, Mario Botta, Maurice Béjart, André Comte-Sponville, Jean Starobinski, Jean Ziegler, Bruno Manser, Ignacio Ramonet ou encore Tahar Ben Jelloun. Plus d'infos: www.club-44.ch (com.féd.)

Nous ne sommes pas tous égaux face aux aléas de la vie

L'Impex¹ s'interroge sur la réinsertion des anciens conseillers d'Etat et nous fait savoir que «Gisèle Ory mène un travail de recherche sur l'assurance-maladie à l'Université de Lausanne», que «Thierry Grosjean a retrouvé son château d'Auvernier» et que Philippe Gnaegi a trouvé

un premier mandat en accédant à la présidence du conseil de l'Institut fédéral des Hautes Etudes en formation professionnelle, activité dont le taux s'élève à 30%». (sl)

¹ 24 septembre 2013.

T'as les guêpes?

La Bee-bot est un robot éducatif en forme d'abeille qui a pour but de faciliter l'apprentissage de la programmation et de l'orientation spatiale pour les enfants de 4 à 10 ans. Elle s'utilise avec des tapis de jeu thématiques (tapis «alphabet», tapis «maths», tapis «ferme» et tapis de base transparent). Six exemplaires ainsi que les tapis de jeu sont disponibles en prêt dans les médiathèques de la HEP-BEJUNE. (com.féd.)

Si c'est lui qui le dit...

L'enseignant et directeur adjoint à l'école Jean-Jacques Rousseau qui fut récemment ordonné diacre de l'Eglise catholique a déclaré que «les

choses sont claires (et que) notre école est laïque». Ouf! On est sauvés! (sl)

Wendy et la fée clochette au pays des enfants perdus

Trois nouvelles en une. Le poste créé par son prédécesseur pour conserver à Neuchâtel les compétences de son mari a été maintenu par Monika Maire-Hefti. Le taux d'activité de ce poste de conseiller stratégique est passé de 50 à 60%. La personne nommée à ce poste n'est pas spécialiste de l'école obligatoire, mais sociologue des Hautes Ecoles et des concordats intercantonaux. En tant que députée, Laurence Boegli a notamment œuvré pour la jeunesse par le biais d'une loi qui fut adoptée en 2009, c'est-à-dire quatorze ans après le dépôt du postulat qui demandait la création d'un Service cantonal de la jeunesse¹.

Par ailleurs, on lit, sur la page de la cheffe du département, qu'«en confiant à un même département ces deux do-

maines (l'éducation et la famille) le Conseil d'Etat a voulu rendre visible institutionnellement une réalité que vivent quotidiennement toutes les familles: l'enfant n'est pas seulement un élève». Pour Monika Maire-Hefti, «maintenir, améliorer encore une école de qualité ne se fera que si l'on développe un réel partenariat entre l'école et les familles, si l'on prend des mesures permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle».

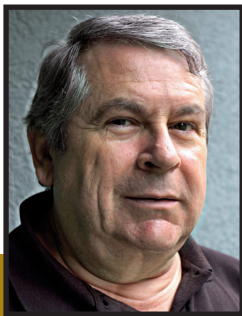
On a bien compris que le DEF se faisait désormais fort de s'occuper des enfants et qu'il se préoccupait beaucoup de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Ce qui nous réjouit. Mais qui, dans ce département qui semble à présent considérer l'école comme une contrainte organisationnelle à gérer et non comme une institution à part entière, s'occupera donc des élèves et se préoccupera de leur formation? Le capitaine Crochet? (sl)

¹ Il arrivait autrefois que le Gouvernement neuchâtelois tardât à donner suite à la volonté du législatif. Mais ça, c'était avant...



La CSS est proche de ses clients, avec ses 120 agences et ses 2500 collaborateurs compétents. Misez sur la proximité, comme pour votre syndicat.





Après avoir été victimes d'une quasi-éradication, les classes multi-degrés font leur retour en force. Malheureusement, leur (re)mise en place ne répond pas toujours à des objectifs pédagogiques.

Pierre Graber

► L'actualité nous vaut parfois de jolis clins d'œil. Il en va ainsi du retour en vogue de ces classes multi-degrés dans la foulée de la régionalisation de notre école... au moment de la sortie en salles du beau film d'Yves Yersin. Il est assez piquant d'observer que ce qui s'annonçait comme la chronique de la disparition d'une des dernières classes «tous ordres» de notre canton apparaît dans une période où les classes multi-degrés séduisent toujours davantage de directions d'écoles.

Quand on redécouvre les vertus du multi-degrés

Face à ce dispositif, comme souvent, il n'y a pas de vérité absolue. A plusieurs occasions toutefois, les résultats obtenus dans des épreuves normées ont plutôt mis en évidence un avantage aux élèves fréquentant les classes multi-degrés. Logiquement, on a alors souligné le gain en autonomie, mais aussi l'aptitude à l'entraide et un certain détachement face à la compétition entre pairs.

RAPPEL

Le Comité cantonal se réjouit de vous rencontrer **le 13 novembre à Saint-Aubin** pour la Journée syndicale. Cet événement est l'occasion de francs échanges entre collègues, de transmission d'informations directes de la part du Comité cantonal et de prises de position face à l'actualité scolaire et syndicale.

Le congé est accordé d'office à qui le demande pour y participer (il n'y a vraiment aucun scrupule à avoir). C'est l'autorité scolaire qui doit prendre en charge les élèves ce matin-là.

La Journée syndicale est aussi une excellente occasion de montrer à nos collègues non syndiqué-e-s que le rôle du SAEN va bien au-delà d'une assurance en cas de pépins; invitez-les à partager cette journée (et plus... si entente!).

Cerise sur le gâteau, les «petits» sont stimulés en observant le travail des «grands» et, dans une offre diverse, chaque élève trouve plus facilement ce qui l'aide à progresser. Bref, il semble n'y avoir, au pire, aucun impact notable sur les élèves et, même, le plus souvent un gain certain.

Un tableau aussi idyllique devrait donc déboucher sur une généralisation de la pratique... Mais il faut quand même souligner que la maîtrise d'un groupe multi-âges requiert des qualités de souplesse de la part de l'enseignant-e, une certaine expérience et, c'est loin d'être évident, des moyens d'enseignement adaptés.

D'autres facteurs interviennent encore, bien sûr. Il est d'abord essentiel que le recours à des classes multi-degrés fasse partie de la culture locale, qu'il soit installé sur la durée et non sur une logique purement administrative ou arithmétique. Dans nos écoles, ce n'est hélas pas forcément évident. Le groupe hétérogène peut apporter beaucoup à ses membres s'il s'inscrit dans la durée. C'est même le minimum qu'on puisse exiger des directions. En effet, la conduite de telles classes implique un important travail de préparation et de gestion de la part des enseignant-e-s, que l'on ne peut attendre que s'il y a un «retour sur investissement» à l'horizon...

Dans le même ordre d'idées, c'est peut-être aussi le moment de s'interroger sur la formation dispensée dans ce domaine-là par la HEP.

Enfin, n'oublions pas quelques considérations supplémentaires, telles que le nombre de degrés, l'âge des élèves, l'effectif de classe et la part de travail en groupe restreint. Dans de mauvaises conditions, les meilleur-e-s enseignant-e-s auront beaucoup de peine à éviter le naufrage. J'ai vécu une situation pénible, il y a bien longtemps, avec une classe 10e/11e PP mise en place pour une année face à une volée aux effectifs importants.

En l'absence de tradition de ce type, même dans des conditions matérielles correctes, il m'a été pratiquement impossible de former un groupe cohérent à l'abri des jalousies entre adolescent-e-s (les «grands» de 15 ans traitant ceux de 14 ans de petits gamins!).

Les classes multi-degrés reviennent à la mode, on peut s'en réjouir, mais, si on veut en tirer bénéfique (pas seulement pécuniaire), leur installation doit être le fruit d'un travail de réflexion partagé entre direction, enseignant-e-s et familles.

Le SAEN relève avec satisfaction l'abandon du principe de «neutralité des coûts», qui avait servi de doctrine pour l'élaboration du premier rapport (printemps 2012). Il apprécie que l'on se soucie du statut des enseignants – en particulier de l'avenir des généralistes.

Le SAEN appuie la rénovation du cycle 3¹

► Sur un plan pédagogique, le nombre de branches enseignées à deux niveaux semble excessif. Ainsi, concernant l'anglais en 10e, on peut se poser la question de la pertinence d'introduire deux niveaux, puisqu'il n'y a pas de réelle continuité en 11e. De plus, si l'étude de faisabilité venait à menacer les leçons en demi-groupes, nous considérerions préférable de renoncer aux niveaux pour garantir le maintien des demi-groupes.

Le statut de LCA ne fait pas l'unanimité. Si cette spécificité neuchâteloise devait être conservée, il faudrait revoir l'intégration au français, qui nous semble illusoire. Nous préférons une période assurée par les collègues formé-e-s en 9e et 10e.

L'aide aux élèves en difficulté est l'un des nœuds du projet et les explications fournies par le rapport ne peuvent évidemment nous satisfaire. En l'état, on se contente d'énumérer les dispositifs, sans tenter de mesurer l'ampleur de l'effort à fournir. Comme la rénovation doit déboucher sur une élévation du niveau de compétences des élèves, il ne semble pas déraisonnable d'imaginer qu'il faudra soutenir davantage d'élèves qu'actuellement. Le SAEN considère que le rapport sous-estime l'importance du sujet et les coûts qui y seront liés.

Le SAEN a toujours regretté que la 11e année soit considérée comme 1re année de lycée. Cette astuce économique pervertit – au moins partiellement – les finalités du cycle 3. Nous regrettons que cet état de fait prive l'école neuchâteloise de l'apport d'enseignants généralistes expérimentés en 11e pour des contraintes concernant une minorité d'élèves.

Les coûts tels qu'ils apparaissent dans les chapitres 9 et 10 du rapport nous semblent sous-estimés. D'abord en ce qui concerne les mesures de soutien, ensuite sur le plan pédagogique (nous ne pouvons nous satisfaire d'une aumône d'une demi-période hebdomadaire pour stimuler l'essentiel travail des équipes pédagogiques), enfin sur le plan logistique (les travaux en groupes de niveaux exigeront davantage de salles et des contraintes supplémentaires compliqueront l'accès aux salles spéciales, particulièrement en sciences). Cela dit, le SAEN souligne que l'on ne réaliserait probablement pas ou fort peu d'économies en renonçant à la réforme. Il est en effet notoire que le système actuel souffre de maux importants, dont le traitement a été différé dans l'attente des réformes.

C'est tout spécialement le cas pour la section préprofessionnelle qui a été l'objet d'études de plusieurs groupes de travail depuis près de 25 ans sans résultat tangible!

Globalement, nous relevons la qualité du rapport. La rénovation du cycle 3 nous semble aller dans le bon sens. Toutefois, nous craignons que la nécessaire maîtrise des coûts débouche sur un tableau un peu trop «idyllique» et qu'en fin de compte l'on ait encore davantage recours à l'idéalisme et à la générosité du corps enseignant, dont on attendra qu'il fasse les sacrifices nécessaires pour sauvegarder l'avenir des élèves. Si comparaison n'est pas raison, l'effort consenti par le canton du Valais (dont la réforme s'inspire grandement) est tout de même sans commune mesure avec les coûts évoqués chez nous...

En conclusion, le SAEN appuie la mise en place de la rénovation. Il œuvrera pour que ce projet profite à tous les élèves de notre canton, dans le respect de leurs caractéristiques individuelles, et se battra résolument pour éviter que les enseignants paient la facture par une dégradation de leurs conditions de travail.

¹Extraits de la réponse du SAEN à la consultation relative au projet de rapport sur la rénovation du cycle 3 (le texte complet se trouve sur www.saen.ch).